

2025

Programme de formation



TP-AGENT DE PROPRETÉ ET D'HYCIÈNE

Le métier

L'agent de propreté et d'hygiène assure des prestations de nettoyage manuel et mécanisé afin de garantir la propreté et l'hygiène d'équipements, de surfaces et de locaux.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- ➤ Réaliser le nettoyage manuel de surfaces
- ➤ Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées
- ➤ Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires
- ➤ Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne
- ➤ Réaliser un nettoyage mécanisé
- Réaliser une remise en état mécanisée

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation Cette action a pour but de permettre à toute personne sans qualification professionnelle ou sans contrat de travail d'accéder dans les meilleures conditions à un emploi.

Public concerné

- Toute personne souhaitant exercer dans le secteur de la propreté et de l'hygiène, en entreprise de nettoyage, collectivités, établissements recevant du public ou sites industriels.
- Personnes en reconversion professionnelle ou en recherche d'emploi.
- Salariés souhaitant développer leurs compétences ou obtenir une certification reconnue.

Prérequis

- Maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter).
- Aptitude physique adaptée aux activités de nettoyage (port de charges, travail debout, déplacements fréquents).
- Aucun diplôme spécifique requis.
- Test de positionnement obligatoire avant l'entrée en formation pour évaluer le niveau et adapter le parcours.

Code de la fiche RNCP

RNCP37872

Nomenclature du niveau de qualification

Niveau 3



Code NSF

343t : Nettoyage de locaux, décontamination des locaux hospitaliers et industriels, assainissement urbain

Formacode

42093: Nettoyage locaux **42069**: Employé collectivité

Certificateur

Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel

15/06/2023

Arrêté du 7 juin 2023 relatif au titre professionnel d'agent de propreté et d'hygiène

Textes réglementaires instaurant la certification

30/12/2015

Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

13/07/2016

Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi

28/07/2016

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

28/07/2016

Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Date de publication de la fiche

20-07-2023

Date de début des parcours certifiants

13-08-2023

Date d'échéance de l'enregistrement

13-08-2028

Durée de la formation

Cette formation se déroulera en 680 heures ; soit 470 heures en centre et 210 heures en période d'application en entreprise.



La durée de la formation pourra être redéfinie après l'évaluation initiale des acquis et l'entretien individuel.

Effectif de stagiaires prévu

Cette formation est dispensée pour un groupe de 15 participants maximum.

Contenu de la formation

	Contenu de la formation					
	Modules	Durée	Descriptif			
CCP1						
1	Découverte de la formation et du métier	24 heures	Convention collectiveRSEFiches métierDébouchés			
2	Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage	180 heures	 Réaliser le nettoyage manuel de surfaces Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne 			
3	Sauveteur Secouriste du Travail	14 heures	- Action de prévention et de protection			
4	Évaluation en cours de formation	21 heures	Évaluation des acquis,Remédiation			
5	Période d'application en entreprise	105 heures	- Immersion en entreprise			
6	Capitalisation	18 heures	Mise en situation professionnelle,EntretienExercices d'application			
7	Validation	14 heures	 Mise en situation professionnelle face à un jury de professionnels, Entretien individuel 			
CCP2						
7	Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécanisés	126 heures	 Réaliser un nettoyage mécanisé Réaliser une remise en état mécanisée 			
8	Évaluation en cours de formation	21 heures	Évaluation des acquis,Remédiation			



9	Habilitation Électrique	14 heures	personnel sous sa responsabilité, anticiper tout risque d'accident d'origine électriques
10	Période d'application en entreprise	105 heures	- Immersion en entreprise
11	Capitalisation	24 heures	Mise en situation professionnelle,EntretienExercices d'application
12	Validation	28 heures	 Mise en situation professionnelle face à un jury de professionnels, Entretien individuel

Veiller à sa propre sécurité et celle du

Modalités de suivi par blocs de compétences

Dans le cadre de la modularisation de l'offre de formation, les apprenants ont la possibilité de suivre la formation :

- En parcours complet, incluant l'ensemble des modules permettant la préparation au Titre Professionnel Agent de Propreté et d'Hygiène.
- En parcours partiel, avec inscription possible sur un ou plusieurs blocs de compétences :
 - CCP1 Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage.
 - CCP2 Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécanisées.

Chaque bloc de compétences validé fait l'objet d'une attestation de compétences. Les blocs sont capitalisables et permettent une progression vers l'obtention du titre complet.

Les parcours individualisés sont définis après le test de positionnement et font l'objet d'un devis personnalisé.

Méthodes et techniques pédagogiques

- Méthode expositive
- Méthode affirmative
- Méthode interrogative
- Méthode active
- Exposés
- Exercices
- Témoignage
- Lecture
- Études de cas
- Jeu de rôle
- Visionnement de films
- Simulation
- Jeux d'entreprise
- Débats
- Démonstrations
- Expérimentation



Enquête

Moyens techniques

- 1 salle de formation de 15 participants
- Des ordinateurs
- 1 vidéoprojecteur
- 1 tableau blanc
- 1 copieur
- Connexion internet
- Un espace extérieur
- Ressources pédagogiques : Magazines de la branche, Films, Matériels de nettoyage, produits...
- 1 plateau technique complet

Profil des formateurs

Formateur pour adultes spécialisé dans les domaines de l'Hygiène et de la Propreté, titulaire du Titre Professionnel Formateur Professionnel d'Adultes.

Suivi de la formation

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur

Modalités d'évaluation

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » du Référentiel d'Evaluation du Titre Professionnel.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) du livret de certification
- b) d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.



Validation des blocs de compétences

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » du Référentiel d'Evaluation du Titre Professionnel.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Tarif

Le tarif est établi après un test de positionnement obligatoire, qui permet de définir un parcours individualisé adapté aux besoins et au niveau du participant. Un devis personnalisé est systématiquement transmis avant toute inscription, détaillant le coût de la formation, la durée estimée et les possibilités de financement.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision.

Financements possibles

La formation préparant au Titre Professionnel Agent de Propreté et d'Hygiène peut être financée par différents dispositifs, en fonction de la situation du candidat:

Pour les demandeurs d'emploi

- Financement France Travail
- Régions et collectivités territoriales (selon les dispositifs locaux).
- Dispositifs spécifiques pour les jeunes via les Missions Locales.

Pour les salariés

- Plan de développement des compétences (prise en charge par l'employeur).
- CPF (Compte Personnel de Formation) : Mobilisable directement via la plateforme Mon Compte Formation.
- Pro-A (reconversion ou promotion par alternance) pour les salariés souhaitant évoluer.

Pour les personnes en reconversion ou en projet individuel

- CPF de transition professionnelle (ex-CIF).
- Autofinancement avec possibilité d'échéancier.

Autres dispositifs

- Financement via l'Agefiph pour les personnes en situation de handicap.
- Accompagnement possible par les OPCO pour les entreprises relevant de la branche Propreté.

Nous vous accompagnons dans la recherche et le montage de votre dossier de financement en fonction de votre statut et de votre projet.

Modalités d'accès

• Entretien individuel pour vérifier l'adéquation entre le projet professionnel et la formation.



- Test de positionnement obligatoire permettant d'évaluer les compétences de base (compréhension écrite, calculs simples) et d'identifier les besoins spécifiques du candidat.
- Étude du dossier d'inscription (CV, lettre de motivation ou projet professionnel).

Possibilité d'intégrer la formation en parcours complet ou en parcours partiel selon les compétences déjà acquises.

Délais d'accès

Formation accessible dans un délai de 2 mois après la validation du test de positionnement, sous réserve de la complétude du dossier et des places disponibles.

Entrées possibles en **formation professionnelle continue** ou via **la VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience), selon le projet du candidat et les dispositifs de financement mobilisables.

Contact

Adresse mail: hygiaglobalinstitut@gmail.com

Téléphone : 0590 59 55 69 0690 64 37 85 0690 61 56 97

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre organisme de formation est engagé en faveur de l'inclusion et veille à garantir l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap.

- Un référent handicap est à disposition pour accompagner les candidats dans l'analyse de leurs besoins spécifiques.
- Des aménagements pédagogiques, organisationnels ou matériels peuvent être mis en place en fonction de la situation (adaptation des supports, rythme de la formation, modalités d'évaluation...).
- Chaque situation est étudiée de manière individuelle afin de proposer les solutions les plus adaptées, en lien avec les partenaires spécialisés (Cap Emploi, Agefiph...).

Taux

Taux de présentation à la validation : 100%

Taux d'obtention de la certification préparée : 99%

Nombre d'apprenants formés : 79

Taux de satisfaction des apprenants : 92%

Taux d'insertion global à 6 mois: 75%

Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois :63% Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans : 46

Equivalences

À ce jour, il n'existe pas d'équivalence directe entre le TP APH et un diplôme de l'Éducation Nationale. Cependant, certains blocs de compétences du TP APH peuvent être partiellement reconnus ou pris en compte dans le cadre d'une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ou d'une passerelle vers d'autres certifications dans les secteurs de la propreté, de l'hygiène ou de la maintenance des locaux.



Bloc(s) de compétence concernés

Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle

Bloc(s) de compétence en correspondance partielle

RNCP37872BC01

Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage RNCP35028 - TP - Agent de service médico-social

RNCP35028BC01 Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents

Passerelles possibles

- Agent Machiniste en Propreté
- Agent d'entretien et de rénovation en propreté

Suite de parcours

Après quelques années d'expérience, le titulaire du TP APH peut évoluer vers des postes de :

- Chef d'équipe propreté.
- Chef de site ou responsable de secteur.
- Formateur en hygiène et propreté.

Suites de parcours vers des titres de niveau supérieur

Chef d'Équipe Propreté Niveau 3
Bac Pro-Hygiène, Propreté, Stérilisation Niveau 4
BTS Métiers des Services à l'Environnement Niveau 5
CQP Responsable de Secteur Propreté Niveau 5

Débouchés

- ✓ Agent de nettoyage en collectivité
- ✓ Agent de propreté et d'hygiène
- ✓ Agent des services hospitaliers
- ✓ Agent de service en entreprise de propreté
- ✓ Agent de nettoyage industriel
- ✓ Agent de propreté des locaux
- ✓ Agent de propreté en grande surface
- ✓ Agent d'entretien polyvalent
- ✓ Laveur de vitre
- ✓ Agent machiniste
- ✓ Agent d'entretien et de rénovation

